

Note n° 62 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

23 octobre 2019



Voici la note mensuelle de l'UNIRS, envoyée à toutes les personnes retraitées dont nous avons les adresses internet. Exceptionnellement, un autre fichier est joint, la motion d'orientations adoptée à l'Assemblée Générale de l'UNIRS.

SOMMAIRE

- Assemblée Générale de l'UNIRS
- Qui sont les riches retraité-e-s pour Macron ?
- Espérance de vie en bonne santé
- Réunion des 9 organisations de retraité-e-s le 18 octobre :
 - Bilan du 8 octobre
 - Préparation du 21 novembre
 - Rencontre au Sénat sur le PLFSS et la réforme des retraites
 - Le soutien des maires aux retraité-e-s : si vous connaissez un maire ou un conseiller...

Note n° 62 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

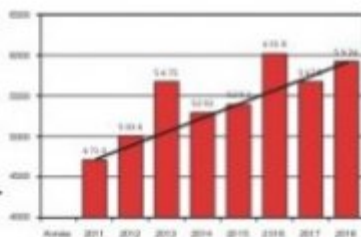
Le 22 octobre 2019

Assemblée Générale de l'UNIRS

Plus de 50 représentant-e-s de leurs structures ont participé à l'Assemblée Générale de l'UNIRS jeudi 10 octobre 2019.

Le rapport d'activités a été envoyé à l'avance pour permettre un examen dans les équipes. L'essentiel en a été rappelé : le travail du CA, les actions avec le Groupe de neuf et l'intersyndicale de la santé, l'état des lieux de notre développement. Les structures présentes sont intervenues et fait part de leur fonctionnement et activités.

Le rapport de trésorerie a montré une situation financière saine et une augmentation du nombre de retraité-e-s Solidaires. Les deux rapports ont été votés à la quasi-unanimité.



La motion d'actualité et d'orientation a été envoyée à l'avance, ce qui a permis aux équipes de rédiger des amendements qui ont été discutés et intégrés, parfois avec une modification au consensus. La motion, adoptée à la quasi-unanimité, est envoyée en même temps que cette note n° 62.

La liste des 29 candidat-e-s au CA de l'UNIRS, 12 femmes et 17 hommes, a été votée à la quasi-unanimité.

L'intervention du Secrétariat National de Solidaires a porté sur le contexte social explosif, la difficile mais nécessaire unité pour gagner, notamment contre la réforme des retraites, l'articulation avec les Gilets jaunes. Des échanges nourris avec la salle ont suivi.

Les invitées, représentant la FSU et l'UNRPA-Ensemble & solidaires (les autres du Groupe des neuf excusés), se sont déclarées satisfaites de l'excellent travail réalisé par les neuf.

Le travail sur le dossier revendicatif de l'UNIRS a porté sur le pouvoir d'achat, le niveau des pensions et le partage des richesses. Un document, envoyé à l'avance, a permis aux équipes de réfléchir à des modifications qui ont été discutées et prises en compte. Ainsi modifié, ce document sera imprimé.

Quels riches retraité-e-s pour Macron ?

En mai 2017 (augmentation de la CSG), c'était les personnes ayant une pension supérieure à 1 200 € pour un célibataire et 1 000 € pour une personne en couple, soit 60 % des retraité-e-s.

En décembre 2018 (annulation de l'augmentation de la CSG), c'était les pensions supérieures à 2 000 € pour un célibataire et 1 500 € pour une personne mariée.

Jusqu'à maintenant, la référence était le revenu fiscal de référence qui intègre tous les revenus, moins les 10 %, moins les abattements et charges déductibles. Il est sur la feuille d'impôts. C'est pour cela que la situation est différente pour les couples et les célibataires n'ayant pas le même nombre de parts.

Fin 2019 voit un changement de conception (revalorisation des pensions en 2020). Ce n'est plus le revenu fiscal de référence qui est pris en compte, mais le montant de la pension : sont riches les 5 millions de personnes ayant une pension brute supérieure à 2 000 €. Un couple vivant avec une seule pension de 2 000 € est riche, un célibataire vivant seul avec 1 999 € est pauvre ! Deux membres d'un couple avec 1 400 € sont pauvres, si l'un d'eux meurt, la survivante devient riche avec la réversion (1 400 + 700 = 2 100).

Le PLFSS 2020 prévoit d'éviter l'effet de seuil en fixant une revalorisation progressive :

- 1 % pour les pensions inférieures ou égales à 2 000 euros.
- 0,8 % pour la pension de plus de 2 000 € et inférieure ou égale à 2 008 €.
- 0,6 % à plus de 2 008 € et inférieure ou égale à 2 012 €.
- 0,4 % à plus de 2 012 € et inférieure ou égale à 2 014 €.
- 0,3 % à plus de 2 014 €.

Espérance de vie

La récente étude de la DREES (voir en cliquant [ici](#)) indique l'espérance de vie en bonne santé, ou sans incapacité (EVSI), en France en 2018 à la naissance : 64,5 ans pour les femmes et 63,4 pour les hommes. Alors que l'espérance de vie s'avère le principal argument des gouvernements pour repousser l'âge de départ en retraite, cette espérance de vie en bonne santé stagne, elle était en 2008 de 64,4 ans pour les femmes et de 62,7 pour les hommes.

Les personnes ayant réussi à atteindre l'âge de 65 ans, peuvent espérer vivre encore sans incapacité pendant 10,1 ans pour les hommes et 11,2 ans pour les femmes. En 10 ans, ces âges ont augmenté d'un peu plus d'une année en 10 ans.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin UNIRS >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Note-no-62-aux-retraitees-et-retraites-adherent-a-Solidaires>